

CORONAVIRUS COVID-19

Information aux membres - Note n°5

Note au 6 mai 2020

Chères Consœurs, Chers Confrères,

L'épidémie de CORONAVIRUS COVID-19 est toujours en cours sur le territoire et même si beaucoup d'éléments ont déjà été rendus publics, nous attendons encore de connaître certains détails quant à ce qu'il sera possible ou non de faire et comment pendant la période de déconfinement et au-delà.

Dans cette note nous nous focalisons sur les mesures connues à cette heure, pouvant intéresser nos membres tant qu'entreprise, mais également dans leur activité professionnelle, applicables à partir du déconfinement, prévu normalement le 11 mai prochain.

Pour commencer nous passons d'une recommandation ferme de ne pas recevoir du public, à celle de l'éviter autant que possible, tout comme les échanges en présentiel avec vos clients, dans un autre lieu. Toutefois, si cela est nécessaire, vous devrez alors mettre en œuvre tous les gestes barrières (distanciation de plus d'un mètre, masque, lavage de mains, aération des pièces, désinfections, etc.) et surtout, mettre vos locaux en conformité.

Nous vous rappelons par ailleurs que les employeurs que vous êtes souvent sont toujours tenus à une **obligation qui apparaît comme de résultat en matière de sécurité sanitaire** de leurs employés. Veuillez donc à faire appliquer scrupuleusement les consignes des autorités par vos équipes et à compléter vos documents de sécurité et Règlement Intérieur au moins temporairement (par exemple par une note interne en Annexe). Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site du [gouvernement](#).

Comme vous le savez, nous sommes tenus à une obligation de **continuité du service** vis-à-vis de nos clients. Veuillez donc également à accompagner, autant que faire se peut, vos clients qui, vont certainement commencer eux aussi à sortir du confinement et devenir plus demandeurs encore de vos services.

L'ANACOFI qui s'était organisée pour la période du confinement est parvenue à vous accompagner presque normalement, malgré les contraintes qui s'imposaient à nous.

De fait l'immense majorité d'entre vous a tenu compte de la situation et les équipes ont joué le jeu.

Je vous en remercie tous, membres et salariés.

Nous nous engageons maintenant dans un plan de déconfinement de notre association qui sera plus compliqué à réfléchir et mettre en œuvre que celui de confinement. Il conviendra de tenir compte de ce que nous vous indiquons dans cette note, mais quoi qu'il soit mis en place, gardez à l'esprit que le service ne va aller qu'en améliorant notre capacité de traitement, qui a tenu pendant le moment qui aurait pu être le plus difficile en termes de services délivrés.

Nous veillons autant que nécessaire à la mise à jour de cette note mais **vous invitons à consulter régulièrement la partie de notre site créée** qui restera active et mise à jour pendant toute la crise : [site internet](#).

Cordialement

David CHARLET
Président

Informations Pratiques Déconfinement

Le Gouvernement produit des fiches par activités, mais nous ne disposons pas à cette heure de fiche qui vise précisément toutes les situations qui peuvent être celles rencontrées par nos membres. Cependant nous pouvons nous inspirer des informations générales rendues publiques, que l'ANACOFI utilise elle-même pour le retour au bureau de ses salariés et le redéploiement de certains services.

Le protocole national de déconfinement du Ministère du Travail se trouve [ici](#)

Nous vous remercions de nous alerter si des mesures ou préconisations présentes dans le protocole vous semblent inapplicables dans vos entreprises, nous vous invitons à nous le préciser tout en nous en exposant les raisons. En effet, la CPME s'est accordée avec le Cabinet de la Ministre du Travail afin de faire remonter toutes nos observations.

Pour l'organisation générale demandée aux entreprises, voici quelques premiers éléments :

- Maintien du télétravail s'il est efficient (impératif) ;
- Si télétravail impossible : venue des salariés en horaires décalés pour éviter les pics d'affluence (recommandation) ;
- 1 salarié par bureau (recommandation) ou 1 m dans toutes les directions soit 4 m² par personne sans compter l'espace pris par les meubles (impératif) avec port du masque imposé si espace réduit et recommandé dans les autres cas, notamment dans le cas de « moment » de la journée pendant lesquels l'espace est réduit comme monter dans un ascenseur ;
- Aération d'au moins 15 minutes 3 fois par jour et après chaque réunion ;
- Laisser les portes ouvertes (sauf les portes coupe-feu) ;
- Réunion limitée à 10 personnes maximum en tenant compte de la règle des 4m² ;
- Nettoyage de toutes les surfaces utilisées ;
- Stock d'équipements de protection individuelle avec mise à disposition réfléchie ;
- Informations aux salariés sur les mesures mises en œuvre et à respecter.

Réception de la clientèle :

La fiche métier Conseiller clientèle du Ministère du Travail vous permettra de prendre les mesures adéquates en fonction de la taille de votre structure.

Elle stipule par exemple que :

- *Le port du masque est obligatoire, des solutions hydroalcooliques seront à disposition à l'accueil de nos bureaux. Le respect des gestes barrières est évidemment de mise sur tous nos sites.*
- *L'accès pour le dépôt et le retrait des documents est possible durant les horaires d'ouverture des bureaux ; en revanche, une seule personne à la fois pourra accéder à nos locaux.*
- *une prise de rendez-vous préalable est obligatoire afin de gérer efficacement les flux entrants et sortants.*

Déplacement au domicile des clients :

Nous n'avons pas trouvé d'éléments pour le moment mais il semblerait que dans un premier temps la visioconférence serait toujours à privilégier. Si ce n'est pas possible et que les clients vous proposent de vous recevoir chez eux, les gestes barrières doivent être strictement respectés. La fiche métier Conseiller clientèle peut vous servir notamment concernant la signature de documents, etc.

Informations pratiques fonctionnement ANACOFI

Pour information ou rappel, notre plan de continuité d'activité pour cette crise qui s'annonce durable nous amène à prendre les décisions suivantes et à vous recommander les comportements suivants :

- Evolution : Les membres ne sont normalement plus reçus au siège pour l'instant. En cas de passage nécessaire, prendre un rdv avec l'un des salariés en charge du sujet, étant précisé que nous assurerons la présence d'un salarié de chaque service pendant 1 journée par semaine ;
- Les permanences sont assurées par mail et téléphone, étant entendu que les lignes sont le plus souvent transférées chez des salariés en télétravail, ce qui limite la capacité à traiter un volume important d'appels. Par ailleurs, pour des questions de sécurité, il ne sera pas toujours possible au salarié répondant d'accéder aux données des serveurs depuis chez eux.
- Les temps de traitement semblent plutôt bons mais peuvent parfois être allongés ;
- Priorisez les mails ;
- Les nouveaux dossiers d'adhésion doivent au maximum être déposés en version numérique. Les commissions d'admission se sont tenues et continueront pendant toute la crise. La date de commission d'admission indiquée sur le site est une date de début de traitement. Les dossiers sont traités administrativement pour le papier les lundis puis complétés par les pièces reçues en digital jusqu'au mercredi. La commission se tient formellement le vendredi pendant les 2 vendredis qui suivent la date indiquée sur le site ;
- Comme pour les inscriptions et immatriculations ORIAS, les nouveaux dossiers d'adhésion ANACOFI-CIF seront complétés par une attestation sur l'honneur d'honorabilité tant que les services du Casier judiciaire national seront fermés.
- Evolution : Les contrôles sur sites peuvent reprendre à compter du 11 mai.
- Evolution : Le Tour de France de formation en présentiel est suspendu jusqu'à fin Juin. Nous finissons les mises à jour de 3 modules et 2 nouveaux modules sont en cours de mise en ligne. Il ne resterait qu'un module nouveau en construction à livrer. A cette heure 100% des modules prévus sont accessibles puisque le seul manquant est nouveau. Nous communiquons à ce sujet périodiquement, comme nous l'avons déjà fait. Nous vous recommandons toujours de profiter de cette période pour vous débarrasser de vos obligations de formation, sachant que vous nous rendrez par ailleurs un immense service, car nous pouvons traiter pleinement ce sujet en digital et que cela soulagera la charge prévisible en fin d'année ;
- Nous vous recommandons également d'en profiter pour mettre à niveau vos procédures et documents ;
- Evolution : Notre Assemblée Générale s'est tenue de manière dématérialisée le 30 avril 2020. Son PV sera en ligne prochainement.
- Evolution : Notre Grand Evènement de l'année sera notre Université d'été, dont la journée publique, à laquelle d'autres organisations nous ont déjà indiquées souhaiter se joindre. Elle est finalement prévue le 3 septembre (date confirmée et a priori possible selon les annonces gouvernementales). Nous y ferons le point sur la situation et les actions menées et à mener pour le redémarrage de notre économie et de nos entreprises.

Pour aller plus loin :

Dans l'attente des mesures officielles qui devraient être faites par le Premier Ministre, voici les [premières analyses](#) du cabinet Francis LEFEBVRE ainsi que les analyses et le [mode d'emploi](#) établi par LES ECHOS.